



Vienne Glane Badminton

Mairie d'Oradour sur Glane
1 Place du Général de Gaulle
87520 ORADOUR SUR GLANE

REGLEMENT PARTICULIER DU QUATRIEME TOURNOI SENIOR D'ORADOUR SUR GLANE

- 1/ Le juge arbitre principal sera Michaël COURTOIS, et aura pour adjointe Géraldine BOURDACHE-DESSAUD.
- 2/ Le numéro d'autorisation du tournoi est : actuellement en cours d'obtention.
- 3/ Les règles applicables le jour du tournoi sont celles édictées par la FFbAD.
- 4/ Tout participant doit être en règle avec la FFbAD et posséder sa licence pour la saison en cours.
- 5/ Les joueurs classés de Non Compétiteurs à N1, dans les catégories minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans sont autorisés à participer à ce tournoi senior.
- 6/ Les tableaux proposés seront : les simples auront lieu le jeudi 29 mai 2025, les doubles (homme et dame) le samedi 31 mai 2025 et les mixtes le dimanche 1^{er} juin 2025.
- 7/ La constitution des tableaux se fera par poules en fonction du CPPH puis par élimination directe. Le comité organisateur se réserve le droit de proposer une poule unique en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le juge arbitre, dans l'intérêt du tournoi.
- 8/ Le nombre maximum de participants est fixé à 220 joueurs. Les inscriptions se feront via badnet et par ordre d'arrivée. Le règlement devra être effectué via Badnet avant le tirage au sort.
- 9/ Les joueurs peuvent s'inscrire sur les trois tableaux.
- 10/ Les tableaux n'étant pas par catégorie d'âge, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être supérieur de 16 fois à celui du moins bien classé, sachant :
 - qu'un joueur NC ou P12 ne pourra pas participer à un tableau incluant des joueurs classés D8 ou plus,
 - qu'un joueur P11 ne pourra pas participer à un tableau incluant des joueurs classés D7 ou plus.Les paires avec un écart de point ne permettant pas l'application de ces règles seront refusées.
- 11/ Une série 1 sera constituée dans les 5 disciplines, avec pour récompenses les sommes :
 - de 150,00 Euros pour les vainqueurs en simple homme et simple dame, ainsi que 50,00 Euros pour les finalistes de ces disciplines,
 - de 100,00 Euros par joueur pour les vainqueurs en double homme, en double dame et double mixte, ainsi que 30,00 Euros par joueur pour les finalistes de ces disciplines,Les autres séries seront récompensées par des lots.
- 12/ Le montant des droits d'engagement sont: 14€ pour 1 tableau, 17€ pour 2 tableaux, 20€ pour 3 tableaux.
- 13/ Les horaires de convocations indiqués seront impératifs.
- 14/ Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer.
- 15/ Les matchs pourront être arbitrés par des arbitres officiels validés ou stagiaires volontaires. A défaut, ils se dérouleront en auto-arbitrage.
- 16/ Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : raquettes et volants en nombre suffisant.
Ils ont 3 minutes à partir du moment où leur match a été annoncé pour venir sur le terrain concerné, s'échauffer et faire le test du volant.
Tout joueur non présent sur le terrain désigné de son nom 5 minutes après l'appel sera déclaré forfait par le juge-arbitre.
- 17/ Tout joueur engagé et ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il devra justifier son absence dans un délai de 5 jours.

Vienne Glane Badminton

Mairie d'Oradour sur Glane
1 Place du Général de Gaulle
87520 ORADOUR SUR GLANE

18 / En cas de forfait non justifié, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur après la constitution des tableaux.

19 / Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

20 / Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes.

21 / Tout volant touchant une structure du gymnase (plafond, structure métallique...) sera compté « let » une fois au service puis faute pendant le jeu.

22 / Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués par la FFBaD. En cas de désaccord, les volants officiels seront les SMASH Bronze excellent pour les classés. Ils seront en vente sur le tournoi.

23 / La date limite d'inscription est fixée au dimanche 18 mai 2025.

Les classements pris en compte seront ceux entrés en vigueur J-14 avant le 1^{er} jour du tournoi, soit le 15 mai 2025.

Les tirages au sort des tableaux seront effectués au plus tard le mardi 20 mai 2025.

24 / Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

25 / Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.

26 / Des photos pourront être prises à l'occasion du tournoi. Si vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée, merci de le signaler à la table de marque.

27 / Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.